

Guide pour la location de bâtiments d'Églises évangéliques à des communautés internationales

PRINCIPE

La forte diversité culturelle engendrée par les migrations mondiales place aussi les Églises évangéliques de Suisse devant de nouvelles opportunités, mais aussi devant de nouvelles questions : comment faut-il réagir lorsque des « communautés internationales »¹ souhaitent louer des locaux ? Et comment une bonne collaboration peut-elle réussir dans le domaine de la location de locaux ?

Selon le mandat de Jésus-Christ, tant les Églises suisses que les communautés internationales ont pour mission de bâtir le Royaume de Dieu, comme le rappelle Matthieu 28.19-20 :

« Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde. »

POSITION DES PARTIES PRENANTES

Ce guide² est publié par le Réseau évangélique suisse RES³ et par *interculturel*⁴, un groupe de travail de l'Alliance évangélique suisse, éditeurs de ce document.

Qu'il s'agisse des Églises suisses ou des communautés internationales, nous nous laissons guider par l'attitude exprimée en Éphésiens 2.19-22 :

« Vous êtes concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu, édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire. »

En tant que bailleurs de locaux communautaires, nous ne nous considérons pas simplement comme des propriétaires ou des bailleurs classiques, mais comme des intendants de ce que Dieu nous a confié. Sur la base de cette attitude, nous vivons - que nous appartenions à une Église suisse ou à une communauté internationale - comme des membres de la maison de Dieu. Ensemble, nous façonnons notre vie commune dans sa maison avec respect et responsabilité.

CRITÈRES POUR LES ÉGLISES ÉVANGÉLIQUES ET LES COMMUNAUTÉS INTERNATIONALES

Le RES a fixé des principes éthiques communs pour ses Églises ainsi que pour leurs collaboratrices et collaborateurs. Ces convictions constituent également, par analogie, le fondement du présent guide. En outre, les critères suivants s'appliquent :

1. Liberté et transparence dans la gestion des finances

Les dons et la dîme biblique sont l'expression d'un engagement volontaire et ne doivent pas être

¹ Dans ce guide, sont regroupées sous le terme « communautés internationales », selon Johannes Müller, les formes ecclésiales suivantes : Églises de migration, Églises ethniques, Églises allophones, Églises de la diaspora et communautés internationales. Une description approfondie se trouve chez Johannes Müller (2014), « Comment les Églises d'Europe gèrent-elles les différences culturelles ? »

https://www.missiologie.org/mediapool/79/797956/data/em_Archiv/em2014-3.pdf (23.06.2026, pages 135-153)

² Ce document est destiné à être utilisé dans les paroisses et peut être adapté au contexte local. Les logos et adresses de contact peuvent à cet effet être supprimés. Il n'y a pas de droit d'auteur.

³ <https://evangelique.ch/>

⁴ <https://interculturel.info/>

associés à la promesse d'une bénédiction particulière ni à la peur d'une malédiction. Les contributions financières doivent être versées sans pression sociale ou émotionnelle. Le montant des dons personnels reste une affaire privée et n'est pas mis en avant publiquement.

2. Liberté et dignité de chaque membre de l'Église

Chaque membre doit se sentir respecté et libre au sein de l'Église. Les décisions concernant la collaboration ou l'engagement sont respectées. Une sortie de l'Église doit être possible à tout moment et ne doit être ni dramatisée ni diabolisée.

3. Estime envers les autres Églises et le corps du Christ

Des affirmations telles que « Nous seuls détenons la pleine vérité », « Dieu n'agit que chez nous », « Nous seuls sommes de vrais chrétiens » ou « En dehors de notre Église, on perd la protection de Dieu » doivent être rejetées. Il convient également d'éviter la formation d'élites spirituelles ainsi que le dénigrement d'autres Églises.

4. Un leadership au service et responsable

Les responsables assument leur responsabilité avec humilité et sont au service de l'Église. Ils sont accessibles et ouverts aux questions et à la critique constructive. La direction de l'Église ne doit pas s'immiscer de manière inappropriée dans des domaines personnels tels que le mariage, la profession, les biens ou les finances. Les mêmes exigences s'appliquent à tous.

5. Protection et accompagnement responsable des enfants et des jeunes

Les enfants et les jeunes méritent une protection particulière et un accompagnement adapté à leur âge. Les parents sont associés aux décisions importantes. Les activités avec des mineurs se déroulent de manière responsable et sous une surveillance appropriée.

6. Ensemble contre les atteintes aux limites et pour la protection des collaborateurs⁵

Nous nous engageons pour une culture dans laquelle toutes les personnes sont traitées avec dignité, respect et considération. Les atteintes aux limites, les abus de pouvoir ainsi que les atteintes physiques, verbales, sexuelles ou spirituelles ne sont pas tolérés. Les collaboratrices et collaborateurs, les enfants, les jeunes et les autres personnes vulnérables doivent pouvoir se sentir en sécurité dans nos Églises. Les signalements de comportements inappropriés sont pris au sérieux et traités avec responsabilité.

OBJECTIF DU GUIDE

Ce guide aide les directions d'Église ainsi que les pasteures et pasteurs à examiner systématiquement les opportunités et les risques d'une location. Le dialogue mutuel est essentiel. Nous souhaitons une collaboration marquée par la liberté, le respect mutuel, la transparence, un leadership responsable et l'unité de l'Église universelle de Jésus-Christ. Ce guide doit contribuer à ce que les personnes puissent grandir dans la liberté et que les Églises puissent vivre ensemble dans une estime réciproque.

Chaque point dispose d'un système de feux tricolores. Il indique si des questions doivent encore être clarifiées.

⁵ <https://stopgrenzverletzungen.ch/unser-engagement/begriffserklaerung/>

Évaluation :

-  = rempli / sans problème
-  = en suspens / clarification nécessaire
-  = critique / risque élevé

A. FONDEMENTS THÉOLOGIQUES ET VISION COMMUNE

Question			
La location et la collaboration correspondent-elles fondamentalement à notre mission et à notre vision ?	☐	☐	☐
Y a-t-il un respect et une confiance mutuels ?	☐	☐	☐
Accord avec la confession de foi ⁶ du Réseau évangélique suisse. Idéalement, la communauté internationale est membre d'une section du RES ⁷ .	☐	☐	☐
Existe-t-il une conception commune de la collaboration ?	☐	☐	☐
Pouvons-nous envisager un partenariat d'au moins 3 à 5 ans ?	☐	☐	☐
Des conflits de foi importants sont-ils exclus ? Faut-il, en accord avec la communauté internationale, obtenir le cas échéant une référence à son sujet ?	☐	☐	☐

Questions pour la discussion

- Qu'espère chaque Église de la situation locative et d'une éventuelle collaboration ?
- Quelles valeurs sont indispensables pour les deux parties ?
- Quelles limites doivent être respectées (voir les critères en pages 1-2) ?
- Quelle est la position de la communauté internationale vis-à-vis de la base de foi de l'Alliance évangélique suisse ?

B. SITUATION JURIDIQUE, ANALYSE DES RISQUES ET QUESTIONS D'ASSURANCE

Question			
L'Église évangélique bailleuse et la communauté internationale locataire possèdent toutes deux une forme juridique claire ⁸ .	☐	☐	☐
Les personnes responsables sont connues. Des contacts d'urgence sont définis.	☐	☐	☐
Les statuts et les documents constitutifs sont disponibles.	☐	☐	☐

⁶ <https://evangelique.ch/confession-de-foi/>

⁷ <https://evangelique.ch/sections-locales/>

⁸ En Suisse, la forme juridique usuelle d'une Église évangélique est l'association. La manière de fonder une association peut être consultée sous ce lien : <https://www.vitamineb.ch/themes/constitution/>

Question			
Un contrat écrit est établi. Un modèle de contrat écrit se trouve à l'annexe 1.	☐	☐	☐
Les questions de responsabilité et d'assurance sont clarifiées. Une assurance responsabilité civile est en place. ⁹	☐	☐	☐
L'Eglise bailleuse et la communauté internationale disposent-elles d'un concept de protection pour la prévention des atteintes aux limites ? ¹⁰	☐	☐	☐

Documents à réunir

- ☐ Statuts
- ☐ Documents constitutifs
- ☐ Liste des personnes responsables / contacts d'urgence
- ☐ Attestations d'assurance

C. FINANCES

Question			
La communauté peut assumer le loyer convenu. (Pour une utilisation hebdomadaire de la salle de culte avec locaux annexes, ainsi que pour l'utilisation de locaux pour deux à trois événements par semaine, les loyers demandés dans les Églises sollicitées vont de CHF 1'200.- à 2'000.- par mois, charges non comprises.)	☐	☐	☐
Les charges sont réglées.	☐	☐	☐
Les coûts en cas de dommages sont réglés.	☐	☐	☐
Les modalités de paiement sont définies.	☐	☐	☐

Questions pour la discussion

- Le financement est-il assuré à long terme ?
- Comment les coûts extraordinaires sont-ils traités ?

D. BÂTIMENT ET INFRASTRUCTURE

Question			
Les horaires d'utilisation sont clairement réglés.	☐	☐	☐

⁹ Un bon aperçu des questions d'assurance est disponible auprès de Vitamin B - centre de compétences pour les associations : <https://www.vitamineb.ch/themes/finances/assurances>

¹⁰ <https://stopviolationdelimites.ch/>

Question			
La gestion des clés est réglée.	☐	☐	☐
Les espaces de stockage sont définis.	☐	☐	☐
L'utilisation des équipements techniques est réglée.	☐	☐	☐
Les obligations de nettoyage sont réglées. (Dans de nombreuses situations de location sollicitées, une entreprise de nettoyage externe est préférée à une équipe de nettoyage interne. Le règlement d'utilisation des locaux doit être disponible dans les locaux concernés, dans la langue de la communauté internationale.)	☐	☐	☐
L'utilisation de la cuisine est réglée. (Le règlement d'utilisation des locaux doit être disponible dans les locaux concernés, dans la langue de la communauté internationale.)	☐	☐	☐

Questions pratiques

- Qui ouvre les locaux ?
- Qui ferme les locaux ?
- Qui signale les dommages ?
- Qui contrôle l'ordre et la propreté ?

E. UTILISATION POUR LE CULTE

Question			
La manière de traiter les objets liturgiques est clarifiée (p. ex. table de communion, bougies ¹¹).	☐	☐	☐
Quelles odeurs, comme par exemple l'encens à des fins liturgiques ou certaines épices lors de repas de fête, accompagnent la célébration et sont-elles tolérées par l'Église bailleresse (et par le voisinage) ?	☐	☐	☐
Les jours fériés et les événements spéciaux sont réglés.	☐	☐	☐
Les enterrements et les mariages sont prioritaires.	☐	☐	☐

F. ASPECTS CULTURELS

¹¹ Une attention particulière est portée aux prescriptions de protection incendie : <https://drive.google.com/file/d/1eU-4-OenoUCDSApYVh2EEJmPxp8B2lju/view?usp=sharing>

Question			
Les défis linguistiques ont été abordés. (Le règlement d'utilisation des locaux doit être disponible dans les locaux concernés, dans la langue de la communauté internationale.)	☐	☐	☐
Les différences culturelles sont connues.	☐	☐	☐
Les attentes en matière de volume sonore et d'utilisation ont été clarifiées.	☐	☐	☐
Le travail avec les enfants et les familles a été abordé.	☐	☐	☐
Les potentiels de conflit ont été abordés ouvertement.	☐	☐	☐

Questions pour la discussion

- Qu'est-ce qui pourrait être mal compris sur le plan culturel ?
- Quelles habitudes sont importantes pour votre communauté ?
- Que devrions-nous savoir sur votre culture ?

G. COLLABORATION ET COMMUNICATION

Question			
Des personnes de contact fixes sont désignées.	☐	☐	☐
Les voies de communication sont définies.	☐	☐	☐
Des rencontres d'échange régulières avec bilan sont prévues. (Il est recommandé d'organiser en avril, après l'assemblée générale, une rencontre consacrée aux questions locatives . Une autre rencontre devrait avoir lieu en septembre afin de planifier ensemble l'année suivante .)	☐	☐	☐
Des procédures de résolution des conflits sont convenues.	☐	☐	☐

ÉVALUATION FINALE

Impression générale

- ☐ Très bonne base pour la collaboration. La plupart des points sont au vert.
- ☐ Collaboration possible, mais des points en suspens doivent encore être clarifiés. De nombreux points sont à l'orange. Il est recommandé, en accord avec la communauté internationale, de recueillir des références auprès d'anciens bailleurs.
- ☐ Risques considérables présents. De nombreux points sont au rouge (p. ex. au niveau des aspects financiers). Il existe des attentes totalement irréalistes quant à l'utilisation ou aux

coûts des bâtiments.

- ☐ Location actuellement non recommandée. Il existe des « signaux d'alarme » importants, p. ex. l'absence de structure de direction ou d'organisation communautaire claire.

QUESTION FINALE POUR LES DEUX ÉGLISES

Si, dans cinq ans, nous regardions en arrière sur cette collaboration : que devrait-il s'être passé pour que les deux Églises puissent dire : « Cela a été un gain pour le Royaume de Dieu et pour nos communautés » ?

Cette question ouvre souvent la conversation la plus importante et révèle si une vision commune existe réellement.

Genève, 18.08.2026



Stéphane Klopfenstein
Directeur adjoint du RES



Egzon Shala
Délégué interculturel

ADRESSES DE CONTACT

Réseau évangélique suisse RES, Case postale 23, CH – 1211 Genève 8 | <http://evangelique.ch/> | info@evangelique.ch

Groupe de travail interculturel de l'Alliance évangélique suisse
Case postale 9, 3608 Thoun | www.interculturel.info | interculturel@each.ch

ANNEXE 1 : CONVENTION RELATIVE À L'UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES

1. PARTIES AU CONTRAT

Bailleur (Église d'accueil)

Église :

Adresse :

Représenté par :

Téléphone / e-mail :

Locataire (communauté internationale)

Église :

Adresse :

Représenté par :

Téléphone / e-mail :

2. OBJET DE LA LOCATION

Les locaux suivants sont mis à disposition :

- ☐ Salle de culte
- ☐ Salle polyvalente
- ☐ Salle de réunion
- ☐ Cuisine
- ☐ Garderie d'enfants
- ☐ Salles pour l'école du dimanche
- ☐ Cave ou local de rangement
- ☐ Place de parc
- ☐ Autre :

3. HORAIRES D'UTILISATION

Jour(s) :

Heure :

Début de l'utilisation :

Fin de l'utilisation (si limitée dans le temps) :

4. COÛTS DE LOCATION

Loyer mensuel : CHF

Charges : CHF

Paielement à effectuer avant le :

Coordonnées bancaires :

5. OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

La communauté internationale s'engage à :

- ☐ Traiter les locaux avec soin.
- ☐ Respecter le règlement intérieur.
- ☐ Les émissions d'odeurs, comme par exemple l'encens à des fins liturgiques ou certaines épices lors de repas de fête, sont déterminées par l'Église bailleresse, et la communauté locataire s'y conforme.
- ☐ Après chaque utilisation, l'ordre et la propreté doivent être rétablis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- ☐ Signaler immédiatement les dommages.
- ☐ Respecter les prescriptions légales et les dispositions de sécurité.

6. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

- ☐ La communauté internationale dispose d'une assurance responsabilité civile valable.

Compagnie d'assurance :

Numéro de police :

Pour les dommages qu'elle a elle-même causés, la communauté internationale répond conformément aux dispositions légales.

7. PERSONNES DE CONTACT

Église d'accueil

Nom :

Téléphone :

E-mail :

Communauté internationale

Nom :

Téléphone :

E-mail :

8. PÉRIODE D'ESSAI ET RÉILIATION

Une période d'essai de 6 mois avec un délai de résiliation mensuel est convenue. Par la suite, le délai de résiliation convenu s'applique.

Cette convention peut être résiliée par écrit par chacune des parties avec un délai de mois.

Une résiliation immédiate est possible en cas de violation grave du contrat.

9. CONVENTIONS PARTICULIÈRES

10. SIGNATURES

Lieu :

Date :

Pour l'Église d'accueil

Nom :

Signature :

Pour la communauté internationale

Nom :

Signature :